

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ÉCOLE AVÉ MARIA

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'établissement de l'école Avé Maria, tenue local 136 de l'école, le mardi 5 décembre 2017 à 19 h 00.

## **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

### **Sont présents :**

Madame Marie-France Loïselle, parent  
Monsieur Patrick Giroux, parent  
Monsieur Patrick Dupuy, parent  
Madame Amey Lee Martel, enseignante  
Madame Édith Provençal, parent  
Madame Hélène Deslandes, directrice  
Madame Michel Gévry, enseignante  
Madame, Kalhid Eddabouzi parent  
Madame Mariane Guertin, enseignante  
Monsieur Cédric Lajeunesse, enseignant  
Madame Frédérique Plasse, resp. service de garde

### **Sont absents :**

Madame Maritsa Urquizo, parent  
Madame Annie Beauchemin, soutien

Il y a quorum.

Marie-France présidente, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19h02 et souhaite la bienvenue à tous.

## **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Dupuy et secondé par Michel Gévry d'accepter l'ordre du jour tel quel.

20CE1718-022

Adopté à l'unanimité

## **3. Parole au public**

Aucun public

## **4. Adoption et suivi du procès-verbal du 24 octobre 2017**

Suivi Gaz Propane Rainville : Hélène nous informe que le plan d'urgence sera présenté au personnel à la prochaine rencontre en janvier.

Suivi cour d'école : Le nouveau module sera finalement livré au printemps.

Suivi par la présidente : Marie-France informe le CE que madame Isabelle Bibeau a accepté d'être membre de la communauté sur le conseil. (Membre sans droit de vote)

Il est proposé par Mariane Guertin et secondé par Patrick Dupuy d'accepter le procès-verbal tel que présenté.

20CE1718-023

Adopté à l'unanimité

## **5. Révision budgétaire 2017-2018**

Mme Hélène Deslandes, directrice, présente la révision budgétaire ainsi que la confirmation à l'égard des mesures budgétaires dédiées et protégées en reddition de compte au ministère pour l'année 2017-2018 :

### **CONFIRMATION À L'ÉGARD DES MESURES BUDGÉTAIRES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES**

Considérant l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique, lequel prévoit notamment que les règles budgétaires des commissions scolaires peuvent prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget d'établissement d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées;

Considérant que les règles budgétaires amendées pour l'année scolaire 2017-2018 prévoient que les conseils d'établissement confirment au ministre que les mesures dédiées ou protégées ont été transférées aux établissements;

Considérant les montants attestés par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs comme étant transférés au budget de notre école;

Que le conseil d'établissement de l'école Ave Maria confirme que les mesures dédiées ou protégées attestées par la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont été transférées au budget de notre école.

De plus, le conseil d'établissement confirme avoir été informé des montants que notre établissement prévoit utiliser pour ces mesures ainsi que du plan de déploiement pour les mesures concernant notre établissement parmi les suivantes : 15011,15015, 15016, 15021, 15022, 15023, 15025, 15031, 15103, 15170.

Il est proposé par Patrick Dupuy et secondé par Mariane Guertin d'accepter cette révision ainsi que la confirmation des mesures telles que présentée.

20CE1718-024

Adopté à l'unanimité

## **6. Bilan de la Convention de gestion 2016-2017**

Mme Hélène Deslandes présente le bilan de la convention de gestion 2016-2017.

Il est proposé par Edith Provençal et secondé par Kalhid Eddabouzi d'accepter le bilan de la convention de gestion 2016-2017 telle que proposée.

20CE1718-025

Adopté à l'unanimité

## **7. Consultation**

### **7.1 Acte d'établissement**

Mme Hélène Deslandes fait la lecture du document présentant l'Acte d'établissement de l'école Ave-Maria.. Le CE est en accord avec l'acte d'établissement 2018-2019 tel que présenté.

### **7.2 Plan triennal**

Mme Hélène Deslandes fait la lecture du document présentant le Plan triennal de l'école Ave-Maria. Il y a une petite modification au niveau de la capacité de l'école afin de répondre aux critères d'une école à indice de défavorisation 9. Le CE est en accord avec le plan triennal 2018-2021 tel que présenté.

### **7.3 Détermination des services éducatifs**

Mme. Hélène Deslandes fait la lecture du document présentant la détermination des services éducatifs 2018-2019. Le CE est en accord avec le document présenté.

### **7.4 Règles et critères d'inscription**

Mme. Hélène Deslandes fait la lecture du document présentant les règles et critères d'inscription. Le CE est en accord avec le document présenté.

## **8 Rapport de la campagne de financement**

Mme Hélène Deslandes présente un bilan et un comparatif de la campagne de financement 2017-2018. Il y a eu une légère hausse des ventes. Une partie de la somme (2660\$) servira à titre de crédits accordés aux parents pour les activités. Le reste de la somme (5820\$) sera offert pour des activités récompenses, pour la fête de fin d'année et pour l'achat de matériel pour les récréations tel que convenu.

Sur les 45\$ de profit, 20\$ ont été redistribués aux parents comme crédit aux parents et 25\$ redistribués pour les activités récompenses et autres.

Il est à noter qu'un montant de 810 \$ reste à venir. En effet, quelques familles n'ont toujours pas payé le solde dû.

## **9 Rapport du service de garde**

Mme. Frédérique Plasse, responsable du service de garde, nous informe qu'il y a eu des changements dans la planification des journées pédagogiques :

Le 8 janvier devient une journée pyjama  
Le 16 février devint une journée cinéma  
Le 18 mai devient une chasse au trésor de la faune.  
Le 8 juin devient une Kermesse Party

Il est proposé par Amey Lee Martel et secondé par Michel Gévy d'accepter le changement des activités tel que présenté

20CE1718-026

Adopté à l'unanimité

## **10 Rapport de l'OPP (bibliothèque, campagne financement, autres)**

Aucune nouvelle

## **11. Rapport du délégué au Comité de parents**

Aucune nouvelle

## **12. Rapport de la direction (information-école)**

### **10.4 EHDA**

Les portraits de classe ont tous été faits ainsi que les rencontres avec les spécialistes. De plus les validations auprès du ministère ont également été faites. Les rencontres pour les suivis des plans d'interventions se poursuivent.

### **10.5 Activités défis**

Suite aux essais/erreurs de l'an passé, il a été décidé de faire des défis de classe pour participer aux activités récompenses. La

première activité aura lieu le 8 décembre prochain : cinéma de Noël, chocolat chaud et popcorn !

#### **10.6 Journée du 22 décembre**

Le déjeuner pyjama revient en am et par la suite des activités de classe/niveau/cycle auront lieu le reste de la journée.

#### **10.7 Mesure 15023**

Il y aura désormais lors des récréations pluvieuses des activités obligatoires pour les élèves : Wixx et danse au gymnase ou une marche dans les corridors de l'école.

De plus, les activités à l'extérieur ont commencé pendant les récréations et au gymnase sur l'heure du dîner.

#### **13. Correspondances**

Aucune

#### **14. Questions diverses**

Aucune

#### **15. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Patrick Dupuy et secondé par Edith Provençal de lever l'assemblée à 20h57.

19CE1718-027

Adopté à l'unanimité

---

Président(e)

---

Direction